

Deux locataires d'un centre de requérants d'asile chutent de plusieurs étages

Cette nuit, deux résidents du centre de requérants d'asile de Crissier ont fait une chute de près de 10 mètres après une altercation. Blessés, ils ont été conduits au CHUV en ambulances. Leurs jours ne sont pas en danger. Le Juge d'instruction de service a ouvert une enquête pénale.

Jeudi 1^{er} juillet 2010, vers 01h25, la Centrale d'engagement et de transmission de la Police cantonale vaudoise (CET) a été avisée car deux résidents du Centre de requérants d'asile de Crissier venaient de chuter du troisième étage de leur immeuble. Immédiatement alertés par les surveillants de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), les secours se sont rendus sur place et ont constaté qu'une première personne gisait sur le ventre au bas d'un talus de buissons prolongeant la façade. Un second individu se trouvait sur le dos quelques mètres plus loin. Le médecin du SMUR ainsi que le personnel de deux ambulances ont immédiatement médicalisé les deux blessés qui ont été conduits au CHUV en ambulances. Leur vie n'a jamais été en danger, l'un souffrant d'une fracture à la jambe droite et l'autre ayant pu quitter l'hôpital ce matin.

Selon les premiers éléments de l'enquête, ces chutes seraient consécutives à une altercation entre les deux hommes. Les causes de cette dispute restent inconnues à ce stade des investigations. Les victimes sont deux hommes, un Biélorusse, âgé d'un peu moins de trente ans, et un Srilankais, âgé d'une trentaine d'années. Tous deux sont résidents du centre de requérants d'asile de Crissier.

Cet évènement a nécessité l'intervention de quatre patrouilles de la police de l'Ouest lausannois, de trois patrouilles du Centre d'intervention régional (CIR) de Lausanne, d'une ambulance du groupe sanitaire de Lausanne et d'une seconde de l'Unité de secours régional à Lausanne.

Le Juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne a ouvert une enquête pénale confiée aux inspecteurs de la région judiciaire de Lausanne de la Police de sûreté.

Lausanne, le 1^{er} juillet 2010

Olivia Cutruzzolà, attachée de presse
Division presse & communication

Renseignements : tél. 021 644 80 28 ou 079 808 50 13